

DELIBERATION

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 3 novembre 2021

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 10 novembre 2021 à 20h30 à la Salle Polyvalente.

Le Maire,
Jean-Yves BILHEU

REUNION DU 10 novembre 2021

Le 10 novembre 2021 à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.BILHEU Jean-Yves, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

PRESENTS : BILHEU Jean-Yves, PAULET Jean-François, GAUVRIT Marie, CLEMOT Virginie, CHATELLIER Jean-Paul, MAROLLEAU Pascal, MORIN Bernadette, FRADIN Sylvie, CROISÉ Lucie, BODIN Dominique, GUILLAUME Virginie, BAUDU Maxime, GATARD Jean-Guy, MARQUIS Jean-François, RENAULT Claire, CHAUDIER Marc

ABSENTS EXCUSES : M.ROUSSEAU Jean-Pierre qui a donné procuration à M.PAULET Jean-François, M. PICARD Céline qui a donné procuration à M.BILHEU Jean-Yves, M. ARNAUD Bernard

Secrétaire de séance : M.BAUDU Maxime

INTERVENTION ASSOCIATION ESPACE VIE SOCIALE DE MONCOUTANT

Mr Humeau Co-Président et Mme Texier, coordinatrice de l'Association Espace Vie Sociale de Moncoutant ont présenté l'association au conseil municipal.

Cette association « Graines de liens » développe des actions collectives permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux ainsi que la solidarité de voisinage. Cette association sera un espace de vie sociale itinérant sur l'ensemble du territoire Moncoutantais afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

Cet espace est composé de 4 pôles

- Initiatives locales
- Jeunesse
- Parentalité
- Senior

Les objectifs principaux :

- Permettre aux habitants et aux associations du territoire de réaliser des projets qui leur tiennent à cœur en valorisant leurs savoirs et leurs talents
- Accompagner les jeunes dans leurs projets les écouter et les informer sur leurs questions du quotidien
- Répondre aux attentes des parents pour créer un espace d'écoute et de parole
- Lutter contre l'isolement et permettre de rester engagé sur le territoire.

TRAVAUX ROUTE DE NIORT

La Commission Voirie s'est rendue sur place pour voir l'avancée des travaux. Les travaux devraient se terminer d'ici 15 jours.

Le plateau de la pharmacie sera fera la semaine du 22 novembre.

Concernant la circulation pour se rendre à l'École Privée, l'entrée se fera par la Rue des Couturières et la sortie par la Route de Niort

Mr Paulet informe qu'une zone 30 va être mise en place du terre-plein en dessous des ateliers municipaux jusqu'au carrefour de la Salle Omnisports.

Concernant les travaux de voirie au Lotissement du Belvédère (partie haute), il a été demandé au service de l'Agglo de voir les différents travaux à effectuer et à chiffrer

Commission d'indemnisation : une réunion sera prévue début décembre avec les commerçants, artisans et entreprises.

EMPRUNT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un prêt pour les besoins de financement pour les travaux de la route de Niort et propose au conseil municipal de contracter un prêt d'un montant de 150.000 €.

Après discussion, le conseil municipal décide de contracter un prêt de 150.000 € auprès du Crédit Mutuel

- Durée = 15 ans
- Taux = 0.70%
- Échéance trimestrielle
- Remboursement à échéance constante
- Intérêts : préfixés, base 365 jours
- Remboursement anticipé : 5% du capital remboursé
- Déblocage des fonds = dans les 5 mois suivant la signature du contrat
- Commission et frais de dossier = 150 €

Le conseil municipal mandate le maire à signer toutes les pièces afférentes à cet emprunt.

LIGNE DE TRESORERIE - PRET RELAIS SUBVENTION/TVA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une ligne de trésorerie dans l'attente de subvention et du remboursement de TVA des travaux de la Route de Niort et propose au conseil municipal de contracter un prêt relais d'un montant de 250.000 €.

Après discussion, le conseil municipal décide de contracter un prêt relais de 250.000 € auprès du Crédit Mutuel

- Durée = 24 mois
- Taux = 0.45%
- Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois
- Frais de dossier : 150 €
- Règlement des intérêts : ils sont arrêtés chaque trimestre échu, payés trimestriellement
- Remboursement anticipé : Possible sans pénalités, sans préavis

Le conseil municipal mandate le maire à signer toutes les pièces afférentes à cet emprunt.

VILLAGE COMMERCIAL Location du Terrain de la station de lavage géré par le Garage de La Chapelle

La commune de La Chapelle Saint Laurent met à la disposition de Mr CARVIN, Gérant du « Garage de La Chapelle » un terrain pour la Station de lavage située au village commercial Route de Bressuire à compter du 1^{er} décembre 2021.

Le loyer mensuel HT est fixé à 130 €

Le présent bail sera consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commencent à courir à compter du 1^{er} décembre 2021.

Les loyers seront indexés sur l'indice du coût de la construction à la date d'anniversaire de prise d'effet du bail,

Le conseil municipal donne pouvoir à Mr Bilheu, Maire pour signer le bail entre la Commune et Mr Carvin « Garage de La Chapelle » devant Maître Martin.

VILLAGE COMMERCIAL - Vente du local

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande de Mme Guilbot Sandrine, coiffeuse pour acheter son local au Village commercial. Le prix proposé était de 59.850 € TTC.

Après discussion, le conseil municipal

- accepte de vendre le local, cadastré AI 383, à Mme GUILBOT Sandrine, Avenue 73 pour un montant de 59.850 € TTC
- mandate le Maire à signer l'acte de vente.

VILLAGE COMMERCIAL

Le conseil municipal décide

- de suspendre le loyer de novembre de Mme Capron
- que suite à l'incendie survenu en août 2021 à la Boulangerie et à la fermeture de la boulangerie de suspendre ses loyers d'août, septembre et octobre 2021.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal décide de stagiairiser Mr Jonathan Marquet au service technique sur le grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} décembre 2021

COMMISSION CULTURE

Mme Gauvrit fait part au conseil municipal du compte-rendu de la commission culture.

Les manifestations à conserver : La visite estivale, les Eurochestries, le concours photos, soutien à Chapel'Anim pour le Marché de Noël et le téléthon, la fête de la musique et l'appui du Théâtre dans les différentes animations.

Autres idées : Expo 'La chapelle Autrefois', Exposition plus importante de Chap'art, remettre à l'ordre du jour les nouveaux arrivants, salon du livre, jumelage.

EXPOSITION DE PHOTOS

L'exposition de photo aura lieu du 28 novembre 2021 au 5 décembre 2021 dans la salle du Conseil municipal à la Mairie. Environ 135 photos seront exposées sur le thème 'les Reflets'

COMMISSION JEUNESSE

Mr Baudu informe le conseil municipal du compte rendu de la commission jeunesse

- remettre en place le Conseil Municipal Enfant
- Organisation de la Rue aux enfants
- Trouver un local dédié à la jeunesse
- Demande de présentation d'une vidéo faite par les jeunes lors d'un conseil municipal (prochain Conseil municipal le mercredi 15 décembre)

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le PLUi a été approuvé en conseil communautaire mardi soir. Celui-ci sera effectif à compter du 10 décembre 2021.

MAISON DE SANTÉ

Une première réunion a eu lieu avec Mme False du Département et les maires de Courlay, Clessé, Chiché, la Chapelle st Laurent, Faye l'Abbesse, Amailloux pour évoquer le projet d'une maison de santé.

Une réunion sera organisée courant janvier en présence de l'ARS, le CTPS (Communautés Professionnels Territoriale de Santé), Mme Flase du Conseil Départemental et les différents professionnels de santé de toutes les communes. Ces derniers seront invités afin de leur présenter toutes les possibilités. Les élus ne participeront pas à cette réunion.

VEHICULE - Camion Benne

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition pour l'achat d'un camion benne pour les services techniques. Le prix du camion s'élève à 29.880 TTC.

Le conseil municipal accepte d'acquérir ce camion.

Afin de régler la facture il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit au programme matériel.

VENTE DE LA RESERVE INCENDIE A L'AGGLO

Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'Agglo2b d'achat de la parcelle BD 255 où est située une réserve incendie sur la Zone artisanale d'une superficie de 520m².

Vu la délibération du conseil municipal du 19 avril 2019 fixant le prix du m² de terrain sur la Zone artisanale à 0.60 € le m².

Le conseil municipal décide donc de vendre ce terrain à l'Agglo2b au prix de 0.60 € le m².

Prochaine réunion de conseil municipal : Mercredi 15 décembre

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus